À Gattières un éco-hameau dans l'Éco-Vallée

Avec l'Éco-Vallée, Gattières et les communes comprises dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National construisent leur avenir commun au sein de la plaine du Var.

À Gattières, commune très attractive de la métropole Nice Côte d'Azur (la population a doublé en 30 ans), l'enjeu est de répondre aux besoins de logements et d'équipements des habitants actuels et futurs en évitant un développement anarchique.

LA PLAINE DU VAR : UNE ÉCO-VALLÉE D'INTÉRÊT NATIONAL

La plaine du Var est un territoire exceptionnel qui a trop longtemps subi l'installation anarchique de certaines activités, ainsi qu'un fort étalement urbain qu'il convient de mieux maîtriser.

Mettre l'homme au cœur des projets, dans le respect des équilibres naturels, et concevoir un développement respectant et valorisant l'environnement telles sont les ambitions d'éco-exemplarité des collectivités, réunies dans l'opération d'intérêt national de la plaine du Var.

Les réalisations sont à l'image des exigences de l'Éco-Vallée : des bâtiments à très haute performance énergétique à Nice Méridia, au cœur de l'éco-cité ; mobilité urbaine et déplacement doux au futur pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport, reliant gare ferroviaire, routière, tramway et vélos en libre-service.

A Gattières, l'Eco-Hameau des Bréguières a pour ambition de traduire ces exigences de développement éco-exemplaire à l'échelle de la commune. Il sera réalisé sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté*.

Gattières, au coeur de l'Éco-Vallée

© MNCA

L'ÉCO-VALLÉE EN QUELQUES CHIFFRES

- **120 000** habitants dans **15** communes
- **60 000** emplois aujourd'hui, et **30 000** à **50 000** nouveaux emplois demain
- **2,5** milliards d'investissements publics et privés.

GATTIÈRES EN PARTENARIAT AVEC L'EPA ÉCO-VALLÉE PLAINE DU VAR

L'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Éco-Vallée Plaine du Var est en charge de la mise en oeuvre de l'Opération d'Intérêt National Éco-Vallée. Son conseil d'administration réunit l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes, la Métropole Nice-Côte d'Azur, et des personnes qualifiées.

L'EPA dispose notamment d'une expertise publique pour l'étude et la conduite de projets d'aménagement éco-exemplaire. Un partenariat, sous la forme d'un protocole, a donc été signé en 2016, pour la mise en œuvre du projet d'éco-hameau des Bréguières par l'Établissement Public.

NAISSANCE D'UN PROJET

2013-2014

- Approbation par la commune du PLU et de l'identification des Bréguières comme secteur d'étude préalable

2015-2016

- Délibération du conseil municipal autorisant le maire à signer un protocole partenarial
- Signature du protocole entre la commune de Gattières, la Métropole Nice Côte d'Azur et l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var
- Délibération pour la concertation préalable à la création de la ZAC* avec les habitants (délibération n°2016-008 du 25/02/2016)
- Sélection d'une équipe technique pour concevoir le projet sous l'égide d'un architecte-urbaniste reconnu pour la qualité de ses projets : Territoires Urbains.

** Zone d'Aménagement Concerté : la ZAC (art L. 311-1 du code de l'urbanisme) est une opération qui résulte de l'initiative publique et qui est mise en œuvre en deux phases : dossiers de création puis de réalisation. Gattières a choisi de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de ce nouvel éco-hameau par l'Etablissement Public d'Aménagement Éco-Vallée Plaine du Var. Le périmètre, le programme des constructions et des équipements et le bilan financier prévisionnel sont approuvés par les élus. Un cahier des charges réglemente la vente du terrain. La concertation est un préalable à la création de la ZAC.*

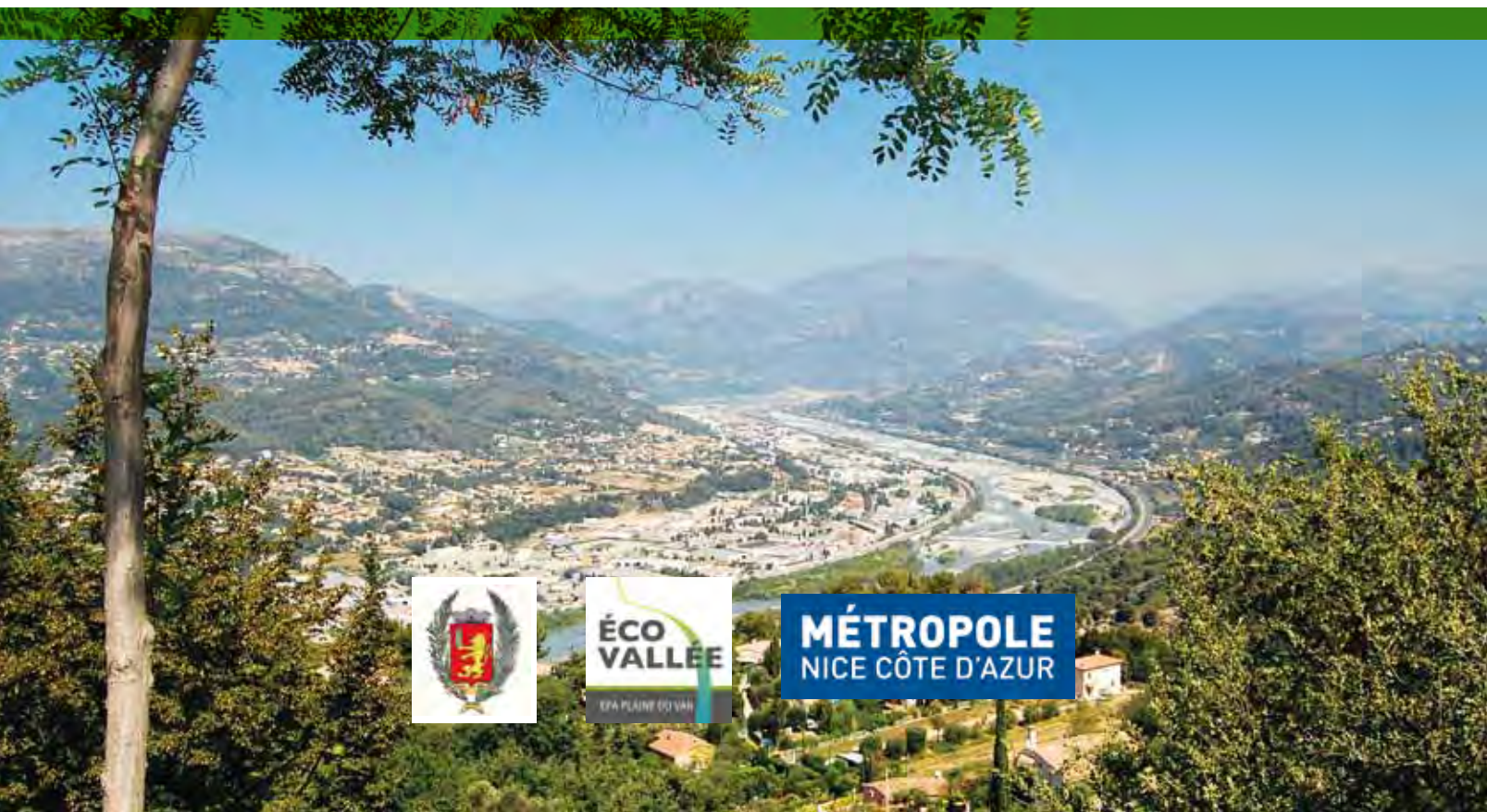

Les Bréguières un éco-hameau conçu avec vous

L'objectif du processus de concertation de plus de six mois est d'aboutir à un projet partagé d'Éco-hameau, nourri des propositions de chacun, adapté aux contraintes et potentialités du site.

La concertation sur le site des Bréguières associe en continu élus, habitants, associations locales, équipes d'architectes et d'urbanistes, l'Etablissement public foncier régional, l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Éco-Vallée Plaine du Var, la Métropole Nice Côte d'Azur et l'État.

UN PROJET D'ÉCO-HAMEAU EN CONTINUITÉ DE LA BASTIDE

Situé entre plaine et coteaux, le projet vise à renforcer le quartier de vie de la Bastide.

Ce hameau proposera logements, activités économiques et équipements, dont une crèche d'entreprise. Sa dominante d'habitats permettra de répondre à la diversité des besoins et des revenus. Un objectif global de 35% de logements sociaux est fixé.

© Agence Kern & associés

© Google - 2016 DigitalGlobe

LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DU PROJET

Le terrain retenu pour la réalisation de l'éco-hameau se situe le long du vallon des Bréguières. Il s'étire du chemin de Provence à la route de la Baronne. Il fait le lien entre le coteau et la plaine agricole, entre le quartier de la Bastide et les activités situées à proximité du pont de la Manda.

Il est classé en zone à urbaniser dans le Plan Local d'Urbanisme et comporte une importante propriété communale.

QU'EST-CE QU'UN ÉCO-HAMEAU ?

La qualité d'un éco-hameau repose sur l'équilibre et l'imbrication d'espaces bâtis et d'espaces naturels préservés. Par exemple, le vallon d'Enghiéri et la zone naturelle paysagère qui bordent le site seront préservés de toute construction et le paysage mis en valeur.
Il développe une diversité de type de logements (maisons, appartements) et une mixité sociale en associant logements en accession, logements libres et logements sociaux. Il rassemble commerces et équipements pour la qualité de vie quotidienne. Le projet d'éco-hameau des Breguières tiendra compte des observations des habitants recueillies lors de la concertation.

LES OUTILS DE LA CONCERTATION

L'information
Les différents rendez-vous seront annoncés dans la presse locale et sur les sites internet de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var* et de la commune de Gattières**. Vous y retrouverez également les fiches d'information et la présente exposition.

Une exposition mobile sera présentée sur le territoire de la commune.

Les réunions publiques se tiendront à Gattières.

Les registres mis à votre disposition à la mairie de Gattières, au siège de la Métropole et de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var***, vous permettront de faire vos observations aux heures d'ouverture au public.

LE CALENDRIER DE LA CONCERTATION

4E TRIMESTRE 2016

- Ouverture de la concertation publique
- Réunion publique avec les habitants sur les orientations du projet en présence de l'équipe d'étude
- Élaboration technique d'un projet d'éco-hameau par l'équipe d'étude

FIN 2016 – DÉBUT 2017

- Étude d'impact du projet sur l'environnement et mesures d'accompagnement
- Réunion publique sur le projet avec les habitants
- Avis de l'Autorité Environnementale et de la métropole
- Adaptation du projet

1ER SEMESTRE 2017

- Clôture de la concertation et collecte des avis des registres
- Bilan de la concertation
- Présentation du bilan aux élus de la commune et au Conseil d'administration de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var

La concertation publique est ouverte depuis le 15 septembre 2016. Sélectionnée sur appel d'offres public, une équipe d'urbanistes, d'architectes et de paysagistes, travaillera sur la concrétisation du projet avec les habitants. Deux réunions publiques au moins permettront de préciser le projet d'éco-hameau des Bréguières.

* *www.ecovallee-plaineduvar.fr*
** *www.gattieres.fr*

*** *Mairie de Gattières : 11 rue Torrin et Grassi à Gattières / Métropole Nice Côte d'Azur et EPA Éco-Vallée Plaine du Var : immeuble Nice Plaza, 455 promenade des Anglais à Nice (à l'accueil pour la Métropole, au 4e étage pour l'EPA)*

les Bréguières la définition du projet

Après avoir dialogué avec les participants à la consultation sur les enjeux du projet dans la première étape de la démarche, l'équipe de maitrise d'œuvre urbaine propose après étude et inventaire écologique détaillés, un quartier paysage. Respect du site, étagement des logements dans la pente pour ouvrir les vues, création d'allées résidentielles, diversité du programme pour la vie de quartier et les services, ces quatre principes fondent les propositions.

UN QUARTIER PAYSAGE AU SERVICE DES GATTIÈROIS

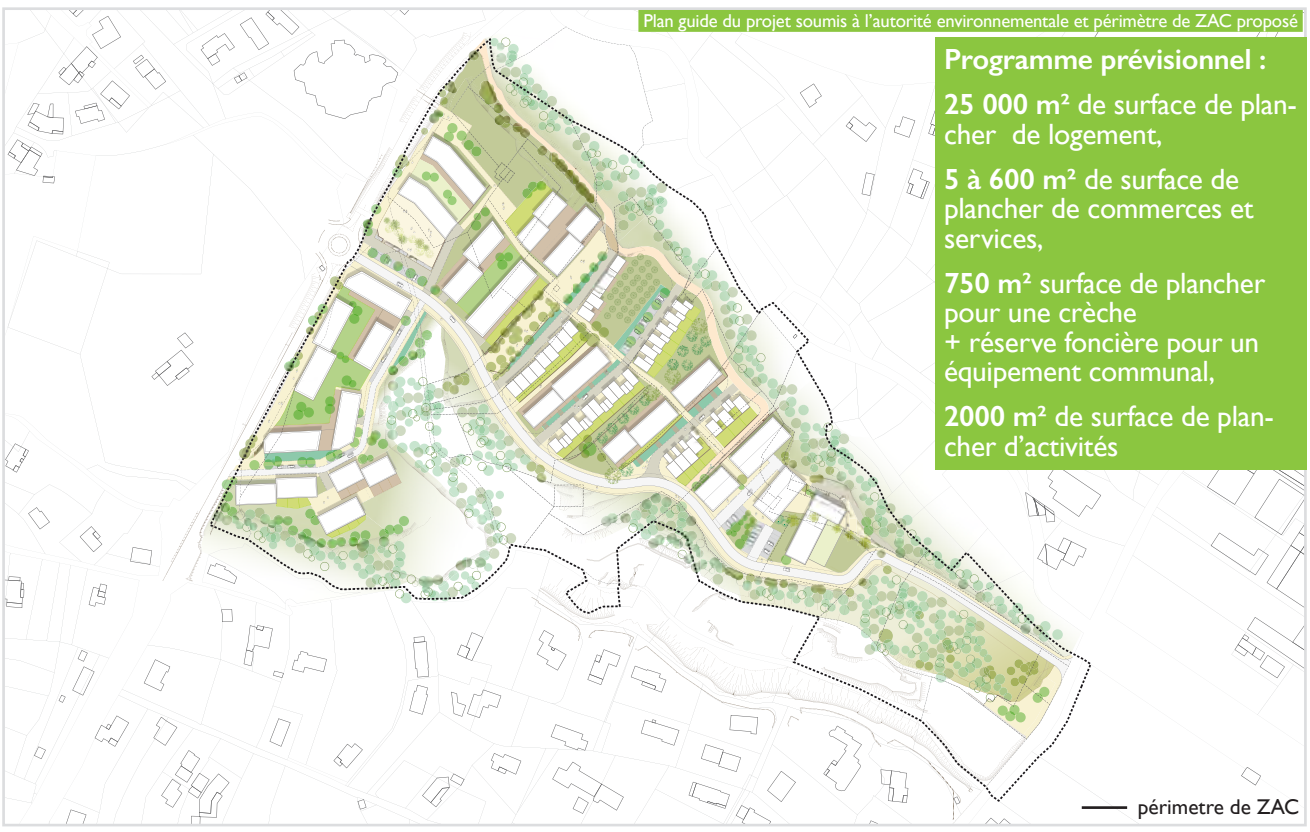

Plan guide du projet soumis à l'autorité environnementale et périmètre de ZAC proposé

Programme prévisionnel :

25 000 m² de surface de plancher de logement,

5 à 600 m² de surface de plancher de commerces et services,

750 m² surface de plancher pour une crèche
+ réserve foncière pour un équipement communal,

2000 m² de surface de plancher d'activités

A partir du chemin de Provence, les logements s'organisent le long d'une voie apaisée desservant le quartier et autour de la place commerçante ouverte sur le grand paysage.
Boulangerie, coiffeur, ou services par exemple pourraient renforcer la centralité du quartier de la Bastide.

L'aménagement dessine ensuite un paysage de restanques plantées à partir de la pinède, de l'oliveraie ou de la chênaie existantes qui sont mises en valeur. Offrant de vastes vues sur le Var, près de 350 logements dont 35% de logements sociaux, en petits immeubles collectifs ou en maisons individuelles groupées en bande, diversifient l'offre d'habitat des Gattièrois. Ils sont accessibles à pied par un chemin qui relie les Terrasses ou en voiture par le chemin des Strelitzias (limitation de vitesse à 30 km/h). En pied de coteau, près de la route de la Baronne prennent place des locaux pour les petites ou moyennes entreprises, les artisans et une crèche d'entreprises. Ils renforcent les atouts de ce pôle économique de la rive droite.

La pinède du site est mise en valeur et aménagée pour les habitants

UN ÉCO-HAMEAU DURABLE

En respectant l'écrin boisé des vallons et les courbes de niveaux, le projet organise un système naturel de recueil des eaux pluviales. Les noues plantées, les toitures végétalisées, les bassins paysagés accueillent une végétation complémentaire à celle du coteau. Ces plantations bordent les allées résidentielles et les places. Elles amènent intimité et ombrage.

Grâce à un travail de composition urbaine avec la pente, le maitre d'œuvre parvient à limiter les terrassements et l'artificialisation des sols. Ce parti pris permet de placer les parkings sous les résidences et tracer, le long des lignes de niveaux, des allées résidentielles faciles d'usage. L'architecture compose avec le climat, l'eau et le soleil pour privilégier la ventilation naturelle, le confort et les vues des logements orientés au sud et au sud est.

Coupe de principe - En dialoguant avec le coteau le projet met en valeur le site et ses paysages. Il répond aux enjeux. liés aux risques d'inondations et d'incendies que connait la vallée du var

Les Bréguières la définition du projet

Après avoir dialogué avec les participants à la consultation sur les enjeux du projet dans la première étape de la démarche, l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine propose après étude et inventaire écologique détaillés, un quartier paysage. Respect du site, étagement des logements dans la pente pour ouvrir les vues, création d'allées résidentielles, diversité du programme pour la vie de quartier et les services, ces quatre principes fondent les propositions.

UN QUARTIER PAYSAGE AU SERVICE DES GATTIÉROIS

Plan guide du projet soumis à l'autorité environnementale et périmètre de ZAC proposé

Programme prévisionnel :

25 000 m² de surface de plancher pour des logements,

500 à 600 m² de surface de plancher pour des commerces et services,

750 m² surface de plancher pour une crèche,
+ 2 000 m² d'une potentielle réserve foncière pour un équipement communal,

2000 m² de surface de plancher pour des activités.

—— périmetre de ZAC

A partir du chemin de Provence, les logements s'organisent le long d'une voie apaisée desservant le quartier et autour de la place commerçante ouverte sur le grand paysage. Boulangerie ou coiffeur par exemple pourraient renforcer la centralité du quartier la Bastide.

L'aménagement dessine ensuite un paysage de restanques plantées à partir de la pinède, de l'oliveraie ou de la chênaie existantes qui sont mises en valeur.

Offrant de vastes vues sur le Var, près de 350 logements dont 35% de logements sociaux, en petits immeubles collectifs ou en maisons individuelles groupées en bande, diversifient l'offre d'habitat des Gattiérois. Ils sont accessibles à pied par un chemin qui relie les terrasses ou en voiture par le chemin des Strelitzias (limité à 30 km/h).

En pied de coteau, près de la route de la Baronne est envisagé l'implantation de locaux pour les petites ou moyennes entreprises, les artisans et une crèche d'entreprise, venant renforcer les atouts de ce pôle économique de la rive droite du Var.

UN ÉCO-HAMEAU DURABLE

En respectant l'écrin boisé des vallons et les courbes de niveaux, le projet organise un système naturel de recueil des eaux pluviales. Les noues plantées, les toitures végétalisées, les bassins paysagés accueillent une végétation complémentaire à celle du coteau. Grâce à un travail de composition urbaine avec la pente, le maître d'œuvre parvient à limiter les terrassements et l'artificialisation des sols. Ce parti pris permet de placer les parkings sous les résidences et de tracer, le long des lignes de niveaux, des allées résidentielles faciles d'usage. L'architecture compose avec le climat, l'eau et le soleil pour privilégier la ventilation naturelle, le confort et les vues des logements orientés au sud et au sud-est.

LE CALENDRIER DE LA CONCERTATION

2016 – 2017

- Ouverture de la concertation publique
- Réunions publiques avec les habitants sur les orientations du projet en présence de l'équipe d'étude du projet
- Élaboration technique d'un projet d'éco-hameau par l'équipe d'étude

3E TRIMESTRE 2018

- Reprise de la concertation
- Clôture de la concertation et collecte des avis des registres

4E TRIMESTRE 2018

- Bilan de la concertation
- Présentation du bilan aux élus de la commune et au Conseil d'administration de l'EPA Nice Éco-Vallée

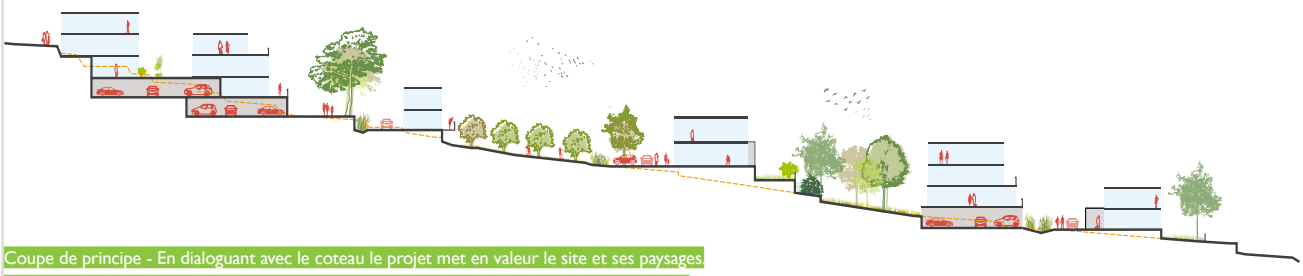

Coupe de principe - En dialoguant avec le coteau le projet met en valeur le site et ses paysages. Il répond aux enjeux. liés aux risques d'inondations et d'incendies que connaît la vallée du Var

NOTE EXPLICATIVE DE LA REPRISE DE LA CONCERTATION
CONCERNANT LA ZAC LES BREGUIERES A GATTIERES

L'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Nice EcoVallée a pris l'initiative de l'opération d'aménagement « Les Bréguières » sur le territoire de la commune de Gattières. Il est envisagé de recourir à une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) pour réaliser cette opération d'aménagement.

Pourquoi une concertation ?

Conformément aux dispositions de l'article L. 103-3 du Code de l'urbanisme, par la délibération n° 2016-008 du 25 février 2016, le Conseil d'Administration de l'EPA précisait les objectifs poursuivis et les modalités de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration desdits projets, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Par respect des engagements pris l'EPA a souhaité que ce projet de création de ZAC fasse l'objet d'une reprise de la concertation afin de relancer la participation du public sur support papier, au titre de l'article L103-2 2° du Code de l'urbanisme.

L'historique des phases de la concertation

Les procédures de participations du public ont été menées dans le respect des règlementations en vigueurs.

La ZAC Les Bréguières a fait l'objet :

- D'une concertation du 15 septembre 2016 au 10 octobre 2017, date de clôture de la mise à disposition de l'étude d'impact sur support papier. Cette période a permis de mettre en place 2 réunions publiques les 17 octobre 2016 et 23 mars 2017 ;

- D'un bilan de cette concertation préalable à la création de la ZAC approuvé le 19 octobre 2017 ;

- D'une procédure de participation du public par voie électronique du 23 octobre au 24 novembre 2017.

La raison de la reprise de la concertation

Par deux arrêts en date du 6 décembre 2017 (n°400559) et du 28 décembre 2017 (n°407601), le Conseil d'Etat a respectivement censuré de manière rétroactive les décrets n°2016-519 du 28 avril 2016 et n°2016-1110 du 11 août 2016 en tant qu'ils maintiennent au IV de l'article R. 122-6 du Code de l'environnement la désignation du Préfet de Région en qualité d'autorité compétente de l'Etat en matière d'environnement concernant les projets.

Immeuble Nice Plaza
455, promenade des anglais
BP 33257 - 06205 NICE cedex 3
Tel 04 93 21 71 00 | Fax 04 93 21 71 00

Le Conseil d'Etat a estimé notamment que, lorsque le Préfet de Région est compétent pour autoriser le projet (par exemple parce qu'il est Préfet de Région et Préfet de Département), rien ne permet de garantir que la compétence consultative en matière environnementale soit exercée par une entité interne disposant d'une autonomie réelle à son égard.
→ En somme, le Conseil d'Etat juge que la désignation du Préfet de Région en tant qu'autorité compétente de l'Etat en matière d'environnement est illégale, les DREAL n'étant pas suffisamment indépendantes à son égard.

De fait, ces décisions de justice fragilisent nécessairement la procédure de création de ZAC à Gattières dans la mesure où l'avis environnemental a été rendu par le Préfet de Région (le 15 septembre 2017) et que cette ZAC n'a pas été créée, bien que le Préfet de Département qui n'est pas le Préfet de Région soit compétent pour autoriser le projet.

Le Préfet des Alpes-Maritimes devait signer les arrêtés de création de cette ZAC au premier semestre 2017 (le conseil d'administration de l'EPA avait approuvé le dossier de création du projet de ZAC Les Bréguières le 14 décembre 2017).

Les conséquences des annulations rétroactives des décrets du Conseil d'Etat

En conséquence, l'EPA Nice EcoVallée doit reprendre les étapes de la procédure de création de la ZAC Les Bréguières au stade de la saisine, pour avis, de l'autorité environnementale, consécutivement à la censure par le Conseil d'Etat de ces décrets.

Dans la mesure où l'avis de l'autorité environnementale devait être porté à la connaissance du public dans le cadre de la concertation préalable de cette opération, il devenait nécessaire de reprendre la procédure à ce stade. En conséquence, le Conseil d'Administration de l'EPA a approuvé la reprise de la concertation de l'opération Les Bréguières le 9 août 2018 dans sa délibération n° 2018-011 du 12 juillet 2018.

Cette concertation prendra fin avec la clôture de la procédure de mise à disposition du public sur support papier de l'étude d'impact, accompagnée de l'avis de l'autorité environnementale et des avis émis par les administrations concernées le cas échéant. Les dates précises de mises en ligne de ces documents (en septembre) concernant l'opération sera publiée dans une annonce légale de Nice Matin.

A noter que ces deux arrêtés (n°400559 et n°407601) par le Conseil d'Etat, impactent aussi la procédure de participation du public par voie électronique. Cette démarche sera donc aussi relancée puisque, comme prévoit l'article 123-19 du Code de l'Environnement, l'avis de l'autorité environnementale devait être porté à la connaissance. Un arrêté préfectoral qui viendra préciser les dates d'ouverture et de clôture (mi-octobre), sera mis en ligne sur les sites de la préfecture, de la mairie et de l'EPA NICE ECOVALLEE.

« Tous les Évènements

Cet évènement est passé

Ouverture de la concertation publique à Gattières/ projet « Les Bréguières » – 15 septembre 2016

15 SEPTEMBRE 2016 - 15 SEPTEMBRE 2017

Présentation du projet

Définition du projet

Les Bréguières à Gattières
la définition du projet

UN QUARTIER PAYSAGE

Compte rendu de la réunion publique à Gattières du 17 octobre 2016 : cliquez-ici

Compte rendu de la réunion publique à Gattières du 23 mars 2017 : cliquez ici

Print Friendly

+ GOOGLE AGENDA | + EXPORTER VERS ICAL

DÉTAILS

Début :
15 septembre 2016

Fin :
15 septembre 2017

« Tous les Évènements

Concertation publique ZAC – Les Breguieres le 17 octobre 2016 – 18h Salle Louis Vogade

SEPTEMBRE 13 - OCTOBRE 17

Print PDF

+ GOOGLE AGENDA + EXPORTER VERS ICAL

Détails

Début :
septembre 13

Fin :
octobre 17

« Fête de Notre Dame du Var – Dimanche 11 Septembre

Journées Européennes du Patrimoine – du Vendredi 16 au 30 septembre »

ÉVÈNEMENTS À VENIR

Appel à candidature – projet de maison de santé pluridisciplinaire
juillet 1 - septembre 27

Concertation publique ZAC – Les Breguieres le 17 octobre 2016 – 18h Salle Louis Vogade
septembre 13 - octobre 17

Journées Européennes du Patrimoine – du Vendredi 16 au 30 septembre
septembre 16

Vide Grenier – Dimanche 18 septembre – École la

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Ok

« Tous les Évènements

Cet évènement est passé

2ème réunion publique de concertation autour du projet des Bréguières – Jeudi 23 mars, à 18h

23 MARS 2017 @ 18 H 00 MIN - 20 H 00 MIN

Jeudi 23 mars 2017, à 18h, salle Vogade

= **Etape 2 de la concertation: définition du projet**

L'équipe de paysagistes-urbanistes de territoire Urbains, désignée en juillet 2016 à l'issue d'une consultation, présentera le projet qu'elle a élaboré.

Elle exposera les principes d'aménagement qu'elle a retenus ainsi que sa manière d'intégrer le projet au paysage.

Vos questions et observations sont attendues, dans le but d'élaborer un projet concerté:

Annonce_réunion_publique_23_mars_2017

Définition_du_projet

Print Friendly

+ GOOGLE AGENDA + EXPORTER VERS ICAL

DÉTAILS

Date :
23 mars 2017

Heure :
18 h 00 min - 20 h 00 min

LIEU

Salle Vogade

« Tous les Évènements

PROJET DES BREGUIERES: Avis de mise à disposition du public du 25 septembre au 10 octobre 2017 de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et l'avis de la commune de Gattières

SEPTEMBRE 25 - OCTOBRE 10

En application de la délibération n°2016-008 du Conseil d'administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var en date du 25 février 2016 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation (sur la base des anciens articles L.122-1-1 et R.122-11 du Code de l'environnement en vigueur à la date de ladite délibération), les documents suivants sont mis à la disposition du public :

– Etude d'impact accompagnée d'un projet de dossier de création de la ZAC
– Avis de l'autorité environnementale (AE)
– Avis de la commune de Gattières

Où consulter les documents ?

Les documents mentionnés précédemment sont mis à disposition du public pendant une durée de 15 jours, du lundi 25 septembre 2017 au mardi 10 octobre 2017. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations dans un registre ouvert à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et horaires habituels d'ouverture :

– Mairie de Gattières : 11 rue Torrin et Grassi, 06510 Gattières ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, sauf le mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
– EPA Plaine du Var : Immeuble Plaza (4ème étage), 455 promenade des Anglais, BP 33257, 06205 Nice Cedex 3 ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

20170914_Avis_MAD_ZAC Bréguières

AnnoncePresse_GATTIERES_140917

ÉVÉNEMENTS À VENIR

Ouverture de la concertation publique à Gattières/ projet « Les Bréguières » – 15 septembre 2016
15 septembre 2016 - 15 septembre 2017

Permanences du conciliateur de justice, tous les 1ers mardi du mois, de 9h à 12h. Sur rendez-vous. tél 04 92 08 45 70
avril 3 @ 8 h 00 min - décembre 31 @ 17 h 00 min

Visites sur rendez-vous du Jardin de fleurs de poterie
avril 15 @ 8 h 00 min - octobre 15 @ 17 h 00 min

Journées du

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Ok

« Tous les Évènements

Annonce d'ouverture de la reprise de la concertation – ZAC Les Bréguières à Gattières à partir du 9 août 2018

JUILLET 30 @ 8 H 00 MIN - NOVEMBRE 30 @ 17 H 00 MIN

Reprise de la concertation à Gattières

09 août 2018 – Reprise de la concertation à Gattières autour du projet Les Bréguières
Préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté par l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) NICE ECOVALLEE.

La raison de la reprise

Une suspension de la concertation avait fait suite à l'annulation rétroactive par le Conseil d'Etat de deux décrets (n°2016-519 et n°2016-1110), remettant ainsi en cause la désignation du préfet de région en tant qu'autorité compétente de l'Etat en matière d'environnement. Dans ces conditions, tout en considérant que la procédure concernant l'opération a été mise en œuvre dans le respect des textes, il a tout de même été décidé de reprendre la procédure de création de ladite ZAC.

Où trouver les informations ?

- A la mairie de Gattières, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 4ème étage, 455 Promenade des Anglais à Nice).

Exprimez-vous !

Des registres sont ouverts au public à la mairie de Gattières, ainsi qu'à la Métropole Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 4ème étage, 455 Promenade des Anglais à Nice).

N'hésitez pas à venir y écrire vos observations.

Les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur Les Bréguières ont été fixés conformément aux articles L103-1 et suivants du Code de l'Urbanisme par délibération du Conseil d'Administration de l'EPA Nice Eco-Vallée le 12 juillet 2018.

Print Friendly

+ GOOGLE AGENDA | + EXPORTER VERS ICAL

DÉTAILS
Début :
juillet 30 @ 8 h 00 min
Fin :
novembre 30 @ 17 h 00 min

ÉVÈNEMENTS À VENIR

Jardin des fleurs de potene – Ouvert à la visite du 15 avril au 15 octobre 2018 sur rendez-vous
avril 15 @ 8 h 00 min - octobre 15 @ 17 h 00 min

Concerts aux jardins familiaux du 15 juillet au 05 août
juillet 15 @ 18 h 00 min - août 5 @ 22 h 00 min

Annonce d'ouverture de la reprise de la concertation – ZAC Les Bréguières à Gattières à partir du 9 août 2018
juillet 30 @ 8 h 00 min - novembre 30 @ 17 h 00 min

Bulletin de vigilance orange » Alerte Canicule » du 31/07 au 5/08à 16h00, pour le département des Alpes-Maritimes
juillet 31 @ 8 h 00 min - août 5 @ 17 h 00 min

Canicule Alerte Orange
juillet 31 @ 8 h 00 min - août 6 @ 17 h 00 min

Voir tous les Évènements

NOS DERNIERS ARTICLES

Service Développement Economique

Offres Emplois

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Ok

Avis de mise à disposition du publi
Avis de mise à disposition du p
https://gattieres.fr/?tribe_events=consultation-etude-dimpact-les-breguieres-10-au-25-09-18-en-mairie
60 %
CPAM Horaires Achat Staff Geoportail Nice A faire Organigramme Ruche AE CE Don cheveux Don Cheveux

Avis de mise à disposition du public du 10 au 25 septembre 2018 en mairie de l'étude d'impact et documents liés dans le cadre de la procédure de concertation

AOÛT 28 @ 8 H 00 MIN - AOÛT 31 @ 17 H 00 MIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

07 AOUT 2018

AVIS
DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

PROJET DE CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) " LES BRÉGUIÈRES ", SUR LA COMMUNE DE GATTIÈRES

DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZAC " LES BREGUIÈRES ", SUR LA COMMUNE DE GATTIÈRES, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT (EPA) NICE ECO-VALLEE A RÉALISÉ UNE ÉTUDE D'IMPACT

En application de la délibération n°2018-011 du conseil d'administration de l'EPA Nice Eco-Vallée en date du 12 juillet 2018 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la reprise de la concertation, les documents suivants sont mis à la disposition du public :

- ✔ **Étude d'Impact, accompagnée d'un addendum** reprenant les compléments des études réalisées entre 2017 et 2018
- ✔ **Le projet de dossier de création de la ZAC**
- ✔ **Avis de l'autorité environnementale (AE)**
- ✔ **Avis de la commune de Gattières et de la métropole Nice Côte d'Azur** ou, le cas échéant, l'information relative à l'absence d'observations émises dans les délais légaux prévus à cet effet.

Les documents mentionnés ci-dessus sont mis à disposition du public pendant une durée de 15 jours, du lundi 10 septembre 2018 au mardi 25 septembre 2018. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations dans un registre ouvert à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- **Mairie de Gattières :** 11, rue Torrin et Grassi, 06510 Gattières ; du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 sauf le Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00;

- **EPA Nice Eco-Vallée :** Immeuble Nice Plaza (4ème étage), 455 promenade des Anglais, BP 33257, 06205 Nice Cedex 3 ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

L'EPA Nice Eco-Vallée est l'autorité compétente pour arrêter le bilan de la concertation et pour approuver le dossier de création de la ZAC.
Le préfet des Alpes-Maritimes est compétent pour créer la ZAC.

La présente mise à disposition est organisée pour concilier au-mieux les dispositions de la délibération initiale avec les nouveaux textes en vigueur.

Ainsi, en plus de la présente mise à disposition, une participation du public par voie électronique sera organisée conformément aux dispositions de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.

La Secrétaire Générale
SG-4158

Françoise TAHERI

ADRESSE POSTALE : Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes, Direction Départementale des Territoires et de la Mer
CADAM, 147 Boulevard du Mercantour, 06286 NICE CEDEX 3 - ☎ 04 93 72 72 72.

Vous pouvez télécharger l'avis de mise à disposition de l'étude d'impact du projet Les Bréguières sur le site internet de la préfecture ci-dessous :

- : http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Avis-de-mise-a-disposition-du-public/Projet-de-creation-de-la-ZAC-les-Breguieres-sur-la-commune-de-Gattieres

Print Friendly

ÉVÈNEMENTS À VENIR

Jardin des fleurs de poterie – Ouvert à la visite du 15 avril au 15 octobre 2018 sur rendez-vous
avril 15 @ 8 h 00 min - octobre 15 @ 17 h 00 min

Annonce d'ouverture de la reprise de la concertation – ZAC Les Bréguières à Gattières à partir du 9 août 2018
juillet 30 @ 8 h 00 min - août 31 @ 17 h 00 min

Créabus – Transport à la demande – Lignes d'Azur
août 8 @ 8 h 00 min - août 31 @ 17 h 00 min

Communiqué de presse Régie Eau Azur coupure eau quartier St Martin et impasse de Provence
août 13 @ 8 h 00 min - octobre 19 @ 17 h 00 min

Circulation alternée route de St Laurent du 27/08 au 5/10
août 16 @ 8 h 00 min - octobre 5 @ 17 h 00 min

Voir tous les Événements

NOS DERNIERS ARTICLES

Service Développement Economique
Offres Emplois
Médiathèque
Service communication

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER

E-mail *

Je m'abonne !

FR 16:14 31/08/2018

DEUX NOUVELLES OPÉRATIONS EN COURS D'ÉTUDE SUR LES COMMUNES DE SAINT-JEANNET ET GATTIÈRES

Une démarche approuvée par les communes

Des études de pré-faisabilité opérationnelle ont été réalisées depuis juillet 2013 sur les communes de Saint-Jeannet et Gattières, qui se trouvent dans le périmètre de la zone d'Opération d'Intérêt National pour laquelle l'EPA Eco-Vallée est aménageur et développeur.

Des conventions de financement ont été signées pour permettre la réalisation de ces études : la commune de Gattières s'est associée à l'Etablissement Public Foncier et à l'EPA, la commune de Saint-Jeannet à la Métropole et à l'EPA.

Les résultats de ces études pré-opérationnelles sur ces deux communes ont montré la faisabilité opérationnelle du développement des secteurs des Bréguières à Gattières et des Coteaux du Var à Saint-Jeannet. [à lien vers page projets (cf infra) pour description des secteurs.]

Un projet soutenu par un partenariat opérationnel

Des protocoles de partenariat ont été formalisés entre la Métropole, les deux communes de Saint-Jeannet et Gattières, et l'EPA, visant à acter la volonté de chacun des acteurs de développer ces secteurs et de mobiliser les moyens nécessaires.

Le conseil d'Administration de l'EPA a autorisé l'EPA à prendre l'initiative de l'opération (délibération du 17/12/2015) et validé le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine ainsi que les objectifs et modalités de la concertation* (25/02/2016).

Un projet concerté

Une procédure de marché public permettra de sélectionner une nouvelle équipe de maîtres d'œuvre, et une concertation sera ouverte à compter du 15 septembre 2016. Parallèlement au déroulement des études techniques sur la topographie, la biodiversité à préserver, l'état des sols, etc, des rencontres seront organisées dans le cadre de cette concertation, entre élus, habitants, associations locales, maître d'œuvre et représentants de l'EPA, afin d'échanger sur le contenu du projet dans le but de mettre en œuvre, à terme, un projet concerté.

* La concertation est une des caractéristiques du projet Eco-Vallée. L'EPA, territoire de démonstration et d'éco-exemplarité, a mis en œuvre un processus de concertation permanente visant à susciter un engagement collectif nécessaire à la réussite d'un projet d'une telle ampleur. Dans cet esprit, une instance consultative a été créée en 2013 avec pour vocation d'analyser et de débattre des principaux enjeux d'aménagement durable présents sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National (la biodiversité, l'habitat, les déplacements, l'agriculture...). Ses réflexions et l'organisation de réunions élargies, et ouvertes au grand public, doivent contribuer à poursuivre le débat initié lors de la définition du projet de territoire, à permettre d'orienter et de renforcer l'efficacité des interventions de l'EPA Éco-Vallée et à contribuer à la mise en œuvre d'un projet partagé.

OUVERTURE DES CONCERTATIONS À SAINT-JEANNET ET À GATTIERES LE 15/09/2016

À SAINT-JEANNET autour du projet des Coteaux du Var et À GATTIERES autour du projet des Brégulières

Concertations préalables à la création de Zones d'Aménagement Concerté par l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Eco-Vallée Plaine du Var

Où trouver des informations ?

• Dans les mairies de Saint-Jeannet et de Gattières, où chaque commune accueille une exposition présentant les enjeux du projet qui se situe sur son territoire

• Dans le livret de la concertation mis à disposition dans chaque mairie, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice) et téléchargeables ici : Livret de Saint-Jeannet et Livret de Gattières

• Sur les sites internet des communes saintjeannet.com et gattieres.fr, et ici.

Exprimez-vous !

• Des registres sont ouverts au public dans les mairies de Saint-Jeannet et Gattières, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice). N'hésitez pas à venir y écrire vos observations.

• Participez aux premières réunions publiques : lundi 10 octobre 2016 à 18h à la salle Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jeannet / lundi 17 octobre 2016 à 18h à la salle Vogade à Gattières.

Les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création de Zones d'Aménagement Concerté sur les secteurs des Coteaux du Var et des Brégulières ont été fixés conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme par délibération du Conseil d'Administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var le 25 février 2016.

Avis de mise à disposition du projet de ZAC Les Brégulières

Reprise de la concertation à Saint-Jeannet

Reprise de la concertation à Gattières

Le tramway arrive sur le pôle d'échanges multimodal

Arrêté portant création et délimitation d'un périmètre de zone d'aménagement différé sur le territoire de la commune de NICE (Gr

Arrêté portant création & délimitation d'un périmètre de zone d'aménagement différé sur le territoire de la commune de GATTIERES

Le projet Joia Méridia a été présenté le 17 janvier 2018 lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Paris.

L'EPA reçoit le TROPHÉE CLIMAT ENERGIE pour sa démarche « EcoVallée Qualité »

Participation du public par voie électronique au projet de ZAC des Coteaux du Var à Saint-Jeannet

Participation du public par voie électronique au projet de ZAC des Brégulières

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC de l'étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Coteaux du Var à Saint-Jeannet

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC de l'étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Brégulières à Gattières

Avis de mise à disposition du public de l'étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des

COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION – SAINT-JEANNET ET GATTIÈRES

Deux réunions publiques autour de projets menés par l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var ont eu lieu récemment :

- A Saint-Jeannet, autour du projet des Coteaux du Var le 10 octobre 2016
- A Gattières, autour du projet des Brégulères le 17 octobre 2016

Nous mettons à votre disposition le compte-rendu de la réunion de Saint-Jeannet, et celui de Gattières.

Les informations relatives à ces projets restent disponibles tout au long de la procédure de concertation :

• Dans les mairies de Saint-Jeannet et de Gattières : une exposition présentant les enjeux du projet qui se situe sur son territoire est présente dans chacune des communes

• Les livrets de la concertation, synthétisant les informations et enjeux relatifs aux projets, sont mis à disposition dans chaque mairie, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice). Les deux livrets sont téléchargeables ici : Livret de Saint-Jeannet / Livret de Gattières

• Sur les sites internet des communes saintjeannet.com et gattieres.fr, et ici.

Exprimez-vous !

• Des registres sont ouverts au public dans les mairies de Saint-Jeannet et Gattières, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice). N'hésitez pas à venir y écrire vos observations.

• Vous pouvez également nous adresser vos remarques ou questions par mail à : concertation[at]epa-plaineduvar.com

• Une deuxième réunion publique est prévue dans chacune des communes, dont la date reste à déterminer et qui sera communiquée prochainement.

Les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création de Zones d'Aménagement Concerté sur les secteurs des Coteaux du Var et des Brégulères ont été fixés conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme par délibération du Conseil d'Administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var le 25 février 2016.

LES PROCHAINES RÉUNIONS PUBLIQUES DE L'EPA

Concertation Saint Jeannet

Mardi 21 mars 2017 à 18h00 à Saint-Jeannet, Mercredi 22 mars 2017 à Carros, Jeudi 23 mars 2017 à Gattières

- Mardi 21 mars 2017 à 18h00, salle Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jeannet

RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION À SAINT-JEANNET autour du projet des Coteaux du Var

L'équipe de paysagistes-urbanistes d'Alfred Peter, désignée en juillet 2016 à l'issue d'une consultation, présentera le projet qu'elle a élaboré.

Elle exposera les principes d'aménagement qu'elle a retenus ainsi que sa manière d'intégrer le projet au paysage.

- Mercredi 22 mars 2017 à 18h30, salle Juliette Gréco à Carros

REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Présentation du schéma directeur sur l'aménagement des plans de Carros par le Cabinet d'études Devillers.

- Jeudi 23 mars 2017 à 18h00, salle Vogade à Gattières

RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION À GATTIÈRES autour du projet des Bréguières

L'équipe de architectes-urbanistes de Territoires Urbains, désignée en juillet 2016 à l'issue d'une consultation, présentera le projet qu'elle a élaboré.

Elle exposera les principes d'aménagement qu'elle a retenus ainsi que sa manière d'intégrer le projet au paysage.

Vos questions et observations sont attendues, dans le but d'élaborer un projet concerté.

En cas d'indisponibilité pour les dates précitées, vous pouvez faire part de vos observations sur des registres mis à votre disposition aux mairies de Gattières et Saint-Jeannet, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice) aux horaires d'ouverture des établissements ou par courriel à concertation@epa-plaineduvar.com

Avis de mise à disposition du projet de ZAC Les Bréguières

Reprise de la concertation à Saint-Jeannet

Reprise de la concertation à Gattières

Le tramway arrive sur le pôle d'échanges multimodal

Arrêté portant création et délimitation d'un périmètre de zone d'aménagement différé sur le territoire de la commune de NICE (Gr

Arrêté portant création & délimitation d'un périmètre de zone d'aménagement différé sur le territoire de la commune de GATTIERES

Le projet Joia Méridia a été présenté le 17 janvier 2018 lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Paris.

L'EPA reçoit le TROPHÉE CLIMAT ENERGIE pour sa démarche « EcoVallée Qualité »

Participation du public par voie électronique au projet de ZAC des Coteaux du Var à Saint-Jeannet

Participation du public par voie électronique au projet de ZAC des Bréguières

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC de l'étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Coteaux du Var à Saint-Jeannet

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC de l'étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Bréguières à Gattières

Avis de mise à disposition du public de l'étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Coteaux du Var à St-Jeannet

Avis de mise à disposition de l'étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Bréguières à Gattières

Olivier Sassi, nouveau directeur général de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var

Aménagement des espaces publics de Nice Méridia: Nouvelle phase de travaux

3e réunion publique à Saint-Jeannet : le projet est validé avec les habitants

Recours contre le Projet Stratégique et Opérationnel : L'EPA Éco-Vallée Plaine du Var étudie la possibilité de faire appel

Réunion publique de concertation à Saint-Jeannet lundi 19 juin 2017

Comptes-rendus des réunions publiques de concertation de Saint-Jeannet et Gattières - Phase 2

Pose de première pierre à Nice Méridia: une nouvelle étape dans

COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION DE SAINT-JEANNET ET GATTIÈRES – PHASE 2

Réunion publique à Gattières le 23/03/2017

Dans la suite des premières réunions publiques qui se sont tenues en octobre 2016, la commune, l'EPF et l'EPA accompagnés des maîtres d'œuvre urbain ont présenté les partis pris d'aménagement au public :

- A Saint-Jeannet, autour du projet des Coteaux du Var le 21 mars 2017
- A Gattières, autour du projet des Bréguières le 23 mars 2017

Nous mettons à votre disposition le compte-rendu de la réunion sur le projet des Coteaux du Var, et sur celui des Bréguières.

Les informations relatives à ces projets restent disponibles tout au long de la procédure de concertation :

- Dans les mairies de Saint-Jeannet et de Gattières : une exposition présentant les enjeux du projet qui se situe sur son territoire est présente dans chacune des communes

- Les livrets de la concertation, synthétisant les informations et enjeux relatifs aux projets, sont mis à disposition dans chaque mairie, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice). Les deux livrets sont téléchargeables ici : Livret de Saint-Jeannet / Livret de Gattières ainsi que le projet des Bréguières.

- Sur les sites internet des communes saintjeannet.com et gattieres.fr, et ici.

Exprimez-vous !

- Des registres sont ouverts au public dans les mairies de Saint-Jeannet et Gattières, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice). N'hésitez pas à venir y écrire vos observations.

- Vous pouvez également nous adresser vos remarques ou questions par mail à : concertation[at]epa-plaineduvar.com

Les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création de Zones d'Aménagement Concerté sur les secteurs des Coteaux du Var et des Bréguières ont été fixés conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme par délibération du Conseil d'Administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var le 25 février 2016.

Avis de mise à disposition du projet de ZAC Les Bregulères

Reprise de la concertation à Saint-jeannet

Reprise de la concertation à Gattières

Le tramway arrive sur le pôle d'échanges multimodal

Arrêté portant création et délimitation d'un périmètre de zone d'aménagement différé sur le territoire de la commune de NICE (Gr

Arrêté portant création & délimitation d'un périmètre de zone d'aménagement différé sur le territoire de la commune de GATTIERES

Le projet Joia Méridia a été présenté le 17 Janvier 2018 lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Paris.

L'EPA reçoit le TROPHÉE CLIMAT ENERGIE pour sa démarche « EcoVallée Qualité »

Participation du public par voie électronique au projet de ZAC des Coteaux du Var à Saint-jeannet

Participation du public par voie électronique au projet de ZAC des Bréguières

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC de l'étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Coteaux du Var à Saint-jeannet

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC de l'étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Bréguières à Gattières

Avis de mise à disposition du public de l'étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Coteaux du Var à St-Jeannet

Avis de mise à disposition de l'étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Bregulères à Gattières

Olivier Sassi, nouveau directeur général de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var

Aménagement des espaces publics de Nice Méridia: Nouvelle phase de travaux

3e réunion publique à Saint-jeannet : le projet est validé avec les habitants

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ÉTUDE D'IMPACT DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZAC DES BREGUIÈRES À GATTIÈRES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES ALPES-MARITIMES

AVIS
DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC " DES BRÉGUIÈRES " SUR LA COMMUNE DE GATTIÈRES

DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) " DES BRÉGUIÈRES " SUR LA COMMUNE DE GATTIÈRES, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT (EPA) ECO-VALLEE PLAINE DU VAR A RÉALISÉ UNE ÉTUDE D'IMPACT

En application de la délibération n°2016-008 du Conseil d'administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var en date du 25 février 2016 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation (sur la base des anciens articles L.122-1-1 et R.122-11 du code de l'environnement en vigueur à la date de ladite délibération), les documents suivants sont mis à la disposition du public :

- ✔ **Etude d'impact accompagnée d'un projet de dossier de création de la ZAC**
- ✔ **Avis de l'autorité environnementale (AE)**
- ✔ **Avis de la commune de Gattières**

Les documents mentionnés ci-dessus sont mis à disposition du public pendant une durée de 15 jours, du lundi 25 septembre 2017 au mardi 10 octobre 2017. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations dans un registre ouvert à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- **Mairie de Gattières :** 11 rue Torrin et Grassi, 06510 Gattières ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, sauf le mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

- **EPA Plaine du Var :** Immeuble Plaza (4ème étage), 455 promenade des Anglais, BP 33257, 06205 Nice Cedex 3 ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

L'EPA Eco-Vallée Plaine du Var est l'autorité compétente pour arrêter le bilan de la concertation et pour approuver le dossier de création de la ZAC.
Le Préfet des Alpes-Maritimes est compétent pour créer la ZAC.

La présente mise à disposition est organisée pour concilier au-mieux les dispositions de la délibération initiale avec les nouveaux textes en vigueur.

Ainsi, en plus de la présente mise à disposition, une participation du public par voie électronique sera organisée conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DTKN-G 3659

Frédéric MAC KAIN

ADRESSE POSTALE : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes, Direction Départementale des Territoires et de la Mer
CADAM, 147 Boulevard du Mercantour, 06286 NICE CEDEX 3 - ☎ 04.93.72.72.72.

Vous pouvez télécharger l'avis de mise à disposition de l'étude d'impact des Bregulères ICI

Vous pouvez consulter l'Avis de mise à disposition de l'étude d'impact des Bregulères sur le site Internet de la Préfecture

Avis de mise à disposition de l'étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Bregulères à Gattières
Olivier Sassi, nouveau directeur général de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var
Aménagement des espaces publics de Nice Méridia: Nouvelle phase de travaux
3e réunion publique à Saint-Jeannet : le projet est validé avec les habitants
Recours contre le Projet Stratégique et Opérationnel : L'EPA Éco-Vallée Plaine du Var étudie la possibilité de faire appel
Réunion publique de concertation à Saint-Jeannet lundi 19 juin 2017
Comptes-rendus des réunions publiques de concertation de Saint-Jeannet et Gattières – Phase 2
Pose de première pierre à Nice Méridia: une nouvelle étape dans l'émergence de ce nouveau quartier
Sélection des quatre équipes pluridisciplinaires pour l'appel à projet Destination Méridia
Les prochaines réunions publiques de l'EPA
Disparition de Catherine Gentil
Comptes-rendus des réunions publiques de concertation – Saint-Jeannet et Gattières
AVIS D'APPEL A PROJET – « Destination Méridia »
OUVERTURE DES CONCERTATIONS À SAINT-JEANNET et À GATTIERES
Deux nouvelles opérations en cours d'étude sur les communes de Saint-Jeannet et Gattières
Venez découvrir l'exposition « Les bureaux de demain » au siège de l'EPA
Le palazzo Meridia en vidéo
FERMETURE DE LA CIRCULATION dans la rue Costes & Bellonte et de l'avenue Lindbergh le 18/07/2016
Nexity Ywood et Architecture-Studio, équipe lauréate pour l'immeuble de bureaux en structure bois le plus haut de France, à Nice
Salon Innovative City – les 16 & 17 juin 2016
Depot du PC de l'Ilot NACARAT (Agence SCAU)
Dépot du permis de construire du bâtiment de l'IMREDD (Marc

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ÉTUDE D'IMPACT DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZAC DES BRÉGUIÈRES À GATTIÈRES

Vous pouvez télécharger ci-dessous les éléments de l'étude d'impact ainsi que les avis de l'Autorité Environnementale et des collectivités :

Avis de l'Autorité environnementale

Réponse de l'EPA à l'Autorité Environnementale

Avis de la commune de Gattières

Avis de la Métropole Nice Côte d'Azur

Etude d'impact - partie 1

Etude d'impact - partie 2

Etude d'impact – partie 3

Etude d'impact – partie 4

ANNEXES partie 1 - Etat initial écologique & Etude de faisabilité énergétique

ANNEXES partie 2 - Etude incidences sur N2000 & Volet milieu naturel de l'étude d'impact

Avi
pro
Rep
Jea
Rep
Gat
Le
d'é
Arr
dél
zon
ter
(Gr
Arr
dél
zon
ter
GAT
Le
pré
d'u
s'es
L'EP
ENI
Eco
Par
éle
Cot
Par
éle
Bré
MIS
l'ét
cré
Var
MIS
l'ét
cré

REPRISE DE LA CONCERTATION A GATTIERES

09 août 2018 - Reprise de la concertation à Gattières autour du projet Les Bréguières
Préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté par l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) NICE ECOVALLEE.

La raison de la reprise

Une suspension de la concertation avait fait suite à l'annulation rétroactive par le Conseil d'Etat de deux décrets (n°2016-519 et n°2016-1110), remettant ainsi en cause la désignation du préfet de région en tant qu'autorité compétente de l'Etat en matière d'environnement. Dans ces conditions, tout en considérant que la procédure concernant l'opération a été mise en œuvre dans le respect des textes, il a tout de même été décidé de reprendre la procédure de création de ladite ZAC.

Où trouver les informations ?

A la mairie de Gattières, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 4ème étage, 455 Promenade des Anglais à Nice

Exprimez-vous !

Des registres sont ouverts au public à la mairie de Gattières, ainsi qu'à la Métropole Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 4ème étage, 455 Promenade des Anglais à Nice).

N'hésitez pas à venir y écrire vos observations.

Les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur Les Bréguières ont été fixés conformément aux articles L103-1 et suivants du Code de l'Urbanisme par délibération du Conseil d'Administration de l'EPA Nice Eco-Vallée le 12 juillet 2018.

POURQUOI REPRENDRE LA CONCERTATION ?

Par deux arrêts en date de décembre 2017 (n°400559 et n°407601), le Conseil d'Etat a respectivement censuré de manière rétroactive deux décrets en tant qu'ils maintiennent au IV de l'article R. 122-6 du Code de l'environnement la désignation du Préfet de Région en qualité d'autorité compétente de l'Etat en matière d'environnement concernant les projets. En somme, le Conseil d'Etat juge que la désignation du Préfet de Région en tant qu'autorité compétente de l'Etat en matière d'environnement est illégale, au regard de leur indépendance.

De fait, ces décisions de justice fragilisent la procédure de création de ZAC à Gattières dans la mesure où l'avis environnemental avait été rendu par le Préfet de Région le 15 septembre 2017 et que cette ZAC n'a pas été créée, bien que les procédures aient été menées dans le respect des démarches.

En conséquence, l'EPA Nice-Ecovallée doit reprendre les étapes de la procédure de création de la ZAC Les Bréguières au stade de la saisine, pour avis, de l'autorité environnementale. A noter que cela ne contrevient pas à la prise en compte des remarques qui avaient été émises lors des précédentes participations. Cette concertation prendra fin avec la clôture de la procédure de mise à disposition du public sur support papier de l'étude d'impact, accompagnée de l'avis de l'autorité environnementale et des avis émis par les administrations concernées le cas échéant. Les dates précises de mises en ligne de ces documents (en septembre) concernant l'opération sera publiée dans une annonce légale de Nice Matin.

UN PROJET D'ECO-HAMEAU DURABLE ET PAYSAGER

Programme prévisionnel :

25 000 m² de surface de plancher pour des logements,

500 à 600 m² de surface de plancher pour des commerces et services,

750 m² surface de plancher pour une crèche,

+ 2 000 m² d'une potentielle réserve foncière pour un équipement communal,

2000 m² de surface de plancher pour des activités.

Après avoir dialogué avec les participants à la consultation sur les enjeux du projet dans la première étape de la démarche, l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine propose après étude et inventaire écologique détaillés, un quartier paysage. Respect du site, étagement des logements dans la pente pour ouvrir les vues, création d'allées résidentielles, diversité du programme pour la vie de quartier et les services, ces quatre principes fondent les propositions.

A partir du chemin de Provence, les logements s'organisent le long d'une voie apaisée desservant le quartier et autour de la place commerçante ouverte sur le grand paysage. L'aménagement dessine ensuite un paysage de restanques plantées à partir d'espace arborés qui sont mises en valeur.

Offrant de vastes vues sur le Var, environ 350 logements dont 35% de logements sociaux, en petits immeubles collectifs ou en maisons individuelles groupées en bande, diversifient l'offre d'habitat des Gattiérois. Ils sont accessibles à pied par un chemin qui relie les terrasses ou en voiture par le chemin des Streitzias (limité à 30 km/h).

En pied de coteau, près de la route de la Baronne est envisagé l'implantation de locaux pour les petites ou moyennes entreprises, les artisans et une crèche d'entreprise, venant renforcer les atouts de ce pôle économique de la rive droite du Var.

En respectant l'écrin boisé des vallons et les courbes de niveaux, le projet organise un système naturel de recueil des eaux pluviales. Les noues plantées, les toitures végétalisées, les bassins paysagés accueillent une végétation complémentaire à celle du coteau. Grâce à un travail de composition urbaine avec la pente, le maître d'œuvre parvient à limiter les terrassements et l'artificialisation des sols. L'architecture compose avec le climat, l'eau et le soleil pour privilégier la ventilation naturelle, le confort et les vues des logements orientés au sud et au sud-est.

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PROJET DE ZAC LES BREGUIÈRES SUR LA COMMUNE DE GATTIÈRES

Téléchargez l'avis de mise à disposition de l'étude d'impact du projet Les Breguières ICI

Vous pouvez télécharger l'avis de mise à disposition de l'étude d'impact du projet Les Bréguières sur le site internet de la préfecture ici

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES ALPES-MARITIMES

07 AOUT 2018

AVIS
DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

PROJET DE CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) " LES BRÉGUIÈRES ", SUR LA COMMUNE DE GATTIÈRES

DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZAC " LES BREGUIÈRES ", SUR LA COMMUNE DE GATTIÈRES, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT (EPA) NICE ECO-VALLEE A RÉALISÉ UNE ÉTUDE D'IMPACT

En application de la délibération n°2018-011 du conseil d'administration de l'EPA Nice Eco-Vallée en date du 12 juillet 2018 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la reprise de la concertation, les documents suivants sont mis à la disposition du public :

✔ **Étude d'impact, accompagnée d'un addendum** reprenant les compléments des études réalisées entre 2017 et 2018

✔ **Le projet de dossier de création de la ZAC**

✔ **Avis de l'autorité environnementale (AE)**

✔ **Avis de la commune de Gattières et de la métropole Nice Côte d'Azur** ou, le cas échéant, l'information relative à l'absence d'observations émises dans les délais légaux prévus à cet effet.

Les documents mentionnés ci-dessus sont mis à disposition du public pendant une durée de 15 jours, du lundi 10 septembre 2018 au mardi 25 septembre 2018. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations dans un registre ouvert à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- **Mairie de Gattières :** 11, rue Torrin et Grassi, 06510 Gattières ; du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 sauf le Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00;

- **EPA Nice Eco-Vallée :** Immeuble Nice Plaza (4ème étage), 455 promenade des Anglais, BP 33257, 06205 Nice Cedex 3 ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

L'EPA Nice Eco-Vallée est l'autorité compétente pour arrêter le bilan de la concertation et pour approuver le dossier de création de la ZAC.
Le préfet des Alpes-Maritimes est compétent pour créer la ZAC.

La présente mise à disposition est organisée pour concilier au-mieux les dispositions de la délibération initiale avec les nouveaux textes en vigueur.

Ainsi, en plus de la présente mise à disposition, une participation du public par voie électronique sera organisée conformément aux dispositions de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale
SG-4159

Françoise TAHERI

ADRESSE POSTALE : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes, Direction Départementale des Territoires et de la Mer
CADAM, 147 Boulevard du Mercantour, 06288 NICE CEDEX 3 - ☎ 04.93.72.72.72.

Avis de mise à disposition du projet de ZAC Les Breguières
Reprise de la concertation à Saint-Jeannet
Reprise de la concertation à Gattières
Le tramway arrive sur le pôle d'échanges multimodal
Arrêté portant création et délimitation d'un périmètre de zone d'aménagement différé sur le territoire de la commune de NICE (Gr
Arrêté portant création & délimitation d'un périmètre de zone d'aménagement différé sur le territoire de la commune de GATTIERES
Le projet Joia Méridia a été présenté le 17 janvier 2018 lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Paris.
L'EPA reçoit le TROPHÉE CLIMAT ENERGIE pour sa démarche « EcoVallée Qualité »
Participation du public par voie électronique au projet de ZAC des Coteaux du Var à Saint-Jeannet
Participation du public par voie électronique au projet de ZAC des Bréguières
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC de l'étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Coteaux du Var à Saint-Jeannet
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC de l'étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Bréguières à Gattières
Avis de mise à disposition du public de l'étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Coteaux du Var à St-Jeannet
Avis de mise à disposition de l'étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Breguières à Gattières
Olivier Sassi, nouveau directeur général de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var
Aménagement des espaces publics

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ÉTUDE D'IMPACT DANS LE CADRE DE LA REPRISE DE LA CONCERTATION POUR LA CRÉATION DE LA ZAC LES BRÉGUIÈRES À GATTIÈRES

Une suspension de la concertation avait fait suite à l'annulation rétroactive par le Conseil d'État de deux décrets (n°2016-519 et n°2016- 1110), remettant ainsi en cause la désignation du préfet de région en tant qu'autorité compétente de l'État en matière d'environnement. Dans ces conditions, tout en considérant que la procédure de concertation a été mise en œuvre dans le respect des textes, l'EPA a saisi la nouvelle autorité environnementale, représenté par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAE).

Vous pouvez télécharger ci-dessous les éléments d'étude d'impact ainsi que les avis de l'Autorité Environnementale (MRAE) et des collectivités :

Avis de l'autorité environnementale

Réponse de l'EPA à l'autorité environnementale

Avis de la commune de Gattières

Avis de la Métropole NCA

Etude d'impact (partie 1)

Etude d'impact (partie 2)

Addendum à l'Etude d'Impact

Annexes 1 : Etat initial écologique / Annexe 2 : Etude de faisabilité énergétique / Annexe 3 : Etude d'incidence Nature 2000 / Annexe 4 : Volet milieu Naturel de l'étude d'impact

Avis de mise à disposition du projet de ZAC Les Coteaux du Var sur la commune de Saint-Jeannet

Mise à disposition de l'étude d'impact pour la création de la ZAC Les Bréguières à Gattières

Avis de mise à disposition du projet de ZAC Les Bregulères

Reprise de la concertation à Saint-Jeannet

Reprise de la concertation à Gattières

Le tramway arrive sur le pôle d'échanges multimodal

Arrêté portant création et délimitation d'un périmètre de zone d'aménagement différé sur le territoire de la commune de NICE (Gr

Arrêté portant création & délimitation d'un périmètre de zone d'aménagement différé sur le territoire de la commune de GATTIERES

Le projet Joia Méridia a été présenté le 17 janvier 2018 lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Paris.

L'EPA reçoit le TROPHÉE CLIMAT ENERGIE pour sa démarche « EcoVallée Qualité »

Participation du public par voie électronique au projet de ZAC des Coteaux du Var à Saint-Jeannet

Participation du public par voie électronique au projet de ZAC des Bréguières

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC de